

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr. 1 an... 14 fr. 6 mois... 8 fr. 3 mois... Poste : 35 fr. 1 an... 18 fr. 6 mois... 10 fr. 3 mois...

On s'abonne :

A SAUMUR : Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 50 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR

28 Juin 1882.

LE SERMENT JUDICIAIRE.

La Chambre a laïcisé la justice. Plusieurs votes ont été émis ; nous revenons sur les plus importants. M. Jules Roche présentait un amendement dont voici la partie principale :

« Dans tous les cas où il y a lieu à prestation de serment, la formule sera pour le magistrat : « Sur votre honneur et votre conscience vous jurez », et pour le prestataire : « Sur mon honneur et ma conscience, je le jure. »

Cet amendement supprime les termes sacramentels : « Devant Dieu et devant les hommes » ; il a été adopté par 338 voix contre 408.

M. Jules Roche, qui poursuit Dieu d'une haine farouche, a présenté un autre amendement disant : Dans tous les articles du Code où ils se trouvent, ces mots : « Devant Dieu et devant les hommes », demeurent supprimés.

Ce second amendement est adopté par 313 voix contre 96.

Dieu étant chassé du Code, restait à expulser son image du prétoire ; c'est encore M. Jules Roche qui se charge d'enlever les crucifix. Sa proposition est ainsi conçue :

« Il est interdit de placer dans les salles d'audience des tribunaux et dans les salles servant à l'instruction des crimes ou délits, ou aux enquêtes officielles, aucun emblème religieux. »

Elle est adoptée par 240 voix contre 197. Enfin l'ensemble de la loi est voté par 263 voix contre 137.

L'impunité triomphe et la raillerie lui vient sur les lèvres en même temps que le blasphème. « Il y eut treize voix de majorité, dit un journal, au sujet des crucifix enlevés. Mourir un vendredi et être décroché par 13 voix de majorité, c'est le comble de la déveine. Jésus-Christ fera bien de se méfier. »

Que les républicains prennent ce conseil-là pour eux-mêmes ; ils feront bien de se méfier, car leur République sacrilège ne tardera pas à être décrochée et jetée dans le tombereau aux ordures.

Son impiété s'est étalée samedi avec un cynisme révoltant ; ainsi l'odieux Jules Roche n'a pas craint de dire :

« Quelle image évoque, en effet, le crucifix ? L'image d'un Dieu innocent supplicié par le Dieu juste pour satisfaire le Dieu bon. (Très-bien ! très-bien ! — Brait.)

« C'est là un enseignement monstrueux et cela seul pourrait suffire pour faire retirer cet emblème du prétoire. »

Le Dieu innocent est mort pour racheter les coupables ; sa mort a valu des mérites infinis à ceux qui sont incapables de mériter par eux-mêmes ; elle a amassé des trésors inépuisables de miséricorde pour des hommes indignes de tout pardon. Jésus-Christ a voulu nous sauver tous, même ceux qui l'insultent, même ceux qui le blasphèment. Comment M. Jules Roche, par exemple, serait-il sauvé, s'il n'avait à présenter à la justice éternelle que ses propres mérites ?

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

L'indécision règne dans les délibérations ministérielles relatives à l'Égypte. Une fraction du cabinet inclinerait à associer nos navires à la nouvelle démonstration navale de l'Angleterre, et, au besoin, à coopérer à un débarquement qui aurait pour objectif l'occupation d'Alexandrie, du Caire et de Port-Saïd.

MM. de Freycinet et Léon Say, au contraire, hésitent à s'engager dans cette voie au bout de laquelle ils croient voir la guerre. Il en résulte des tiraillements qui pourraient bien aboutir à une crise de cabinet.

Le ministre de la marine, qui avait reçu la mission de donner certains ordres d'armement, a été avisé d'avoir à les contremander.

Le gouvernement est inquiet de l'accord conclu des quatre puissances et de la prépondérance de la politique allemande.

On nous affirme que la démonstration évidente de l'accord secret qui n'avait jamais cessé d'exister entre la Porte et le parti national égyptien, et dont la décoration d'Arabi est la preuve, a été une révélation pour notre gouvernement.

Comment s'étonner après cela des fautes de notre diplomatie ?

Il paraît certain que le cabinet de Saint-James fait aujourd'hui des démarches auprès du gouvernement français pour l'engager dans une action militaire commune en Égypte.

On estime en effet qu'il faut un corps d'armée d'au moins 40,000 hommes pour opérer en Égypte, étant donné que la Turquie s'opposerait par les armes à une descente de l'armée anglaise. Elle pourrait sans de grands sacrifices réunir une force armée aussi considérable : elle tenterait d'obtenir la coopération des troupes françaises.

Nous persistons à croire néanmoins que le cabinet anglais ne songe sérieusement pas à déclarer la guerre à la Turquie, avec laquelle il s'est entendu au préalable pour certaines compensations.

Ces préparatifs militaires cachent un autre but ou une autre préoccupation.

L'ÉLECTION DE LA NIÈVRE.

Il n'est pas supposable que le gouvernement revendique comme une victoire l'élection de M. Gambon, de l'homme qui a ordonné l'incendie de la maison du plus grand petit bourgeois français, et qui a édicté des mesures de terreur contre Paris abandonné à l'émeute par la République.

On se tromperait fort si l'on ne voyait qu'un événement fort isolé dans le scrutin de dimanche. Tout un ensemble de faits s'accorde pour montrer les progrès croissants du désordre social. En attendant que,

sur le désir exprimé par les groupes anarchistes, le drapeau rouge flotte dans la salle du banquet d'inauguration de l'Hôtel-de-Ville, la Commune vient le planter en plein Parlement. — M. Clémenceau est relégué parmi les réactionnaires, comme un simple Gambetta, et la Nièvre a donné à la capitale l'exemple de la logique révolutionnaire.

Tandis que M. Gambon est appelé à représenter la Commune à la Chambre, le citoyen Dumay, ancien chef de la Commune au Creuzot, passe en revue, pour les luttes prochaines, les forcés du parti ouvrier et communiste, que dans une lettre à une feuille républicaine de Saône-et-Loire il évalue à 150,000 adhérents, et il déclare que si les bourgeois ne veulent rien lâcher, une révolution sociale est imminente.

D'autre part, le prolétariat, qui s'intitule le « quatrième état », s'approprie, en la retournant contre la bourgeoisie, la formule fameuse : « Qu'est-ce que le tiers-état ? Rien. Que doit-il être ? Tout. » Il trouve dans les réunions publiques des grévisistes parisiens d'énergiques et violents interprètes.

Nous avons donc raison de considérer comme un élément considérable apporté à l'agitation révolutionnaire l'élection de M. Gambon, et nous doutons fort qu'elle ajoute rien aux joies factices et officielles des mascarades du 14 juillet.

Les cendres de l'hôtel Thiers, tombant sur la table du festin municipal, rendront les mets amers au palais épicurien de M. Grévy.

Quant au ministère, il pensera peut-être au 31 octobre 1870 ; ce sera pour M. J. Ferry l'occasion de se souvenir de la parole donnée par peur et retirée de façon à montrer la fragilité du « serment laïque ».

La France a le droit d'être lasse ; elle a aussi le devoir d'être vigilante. La vue de l'abîme cause parfois le vertige ; parfois aussi elle inspire une salutaire horreur qui préserve des chutes mortelles. Nous sommes sur le bord du précipice ; Dieu veuille que la Patrie n'y suive point la République !

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

ONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLÔT.

XXVII

L'OUED-EL-GARRIS.

(Suite.)

Il fit quelques pas en rampant dans le couloir aux lieux de la torche que Ben-Haret maintenait à l'orifice. Puis la voûte s'exhaussant il put se relever.

Mais à ce moment une main le saisit à la gorge et l'entraîna sans qu'il pût pousser un cri dans une de ces galeries parallèles dont nous avons parlé et qui divisent ces grottes comme une ruche d'abeilles.

Un mince filet de lumière jaillissait par un interstice des rocs.

— Tu veux donc décidément que je te tue ? dit la voix de Deris à l'oreille du Maltais.

— Grâce, grâce, murmura le misérable en tremblant de tous ses membres.

— Nous verrons plus tard si tu mérites cette grâce. Pour le moment, obéis et ne cherche pas à

trahir. Au premier geste, au premier cri autres que ceux que j'indiquerai, je te plonge ce couteau dans la gorge.

Deris entraîna alors Assaverte dans la profondeur des grottes.

— Répète textuellement ce que je vais te dire.

Et la voix d'Assaverte, répétant les paroles soufflées par Deris, cria à travers les couloirs :

— Par ici, cheick, suivez-moi ! je suis sur la bonne piste.

Ben-Haret et ses compagnons étaient penchés sur l'ouverture par laquelle venait de disparaître le Maltais et où Deris, pour attirer ses ennemis dans le piège qu'il leur tendait, avait laissé un lambeau de son burnous.

Les Arabes étonnés du silence gardé par Assaverte pendant les premières minutes de sa descente avaient fait un mouvement pour le suivre. Le cheick les en empêcha. Il cherchait vainement à percer les ténèbres de ces véritables cavernes que la lueur fumeuse de ses torches d'alfa ne parvenait pas à dissiper.

Mais lorsque la voix du Maltais retentit, les Arabes se glissèrent dans la galerie. Le cheick et Boisville, ce dernier non sans de graves accrocs à ses vêtements, les suivirent. Une nouvelle torche avait été rallumée par Ben-Haret. A sa lueur, il vit disparaître successivement à un angle de la galerie les burnous blancs de ses hommes.

La voix d'Assaverte, se perdant peu à peu dans le lointain, criait toujours :

— Par ici, par ici !

Les Arabes suivaient à la file. Un à un, dans l'obscurité, ils furent saisis à la gorge, étouffés et jetés par Deris et ses Touaregs dans le gouffre sans fond que surplombaient les dernières roches.

Un silence de mort continuait à régner dans les galeries.

Ben-Haret avait forcé Boisville à s'arrêter. Il s'inquiétait de n'entendre que la voix d'Assaverte.

— Attendons quelques secondes, dit-il. Mes Chambas vont nous appeler à leur tour.

Mais les cris d'appel, jetés plus pressants par le Maltais, vinrent seuls à ses oreilles.

— Ce coquin nous aurait-il trahis ? demanda Boisville.

— J'en ai peur.

— Bah ! après tout, quoique l'endroit ne soit pas très-agréable pour se battre, nous n'avons pas grands risques à courir. Ruscada est seul.

— Qui sait ! murmura Ben-Haret.

A l'autre extrémité de la galerie, Deris s'impatientait de ne pas voir le cheick et le Français répondre aux appels d'Assaverte.

— Il faut en finir, dit-il. Ils flairent le piège, et ne viendront pas. Allons à eux. Qu'ils meurent d'une façon ou d'une autre, peu importe, pourvu qu'ils meurent.

Et ramenant les Touaregs et Assaverte par un de ces couloirs latéraux dont il avait si soigneusement étudié la disposition qu'il pouvait les parcourir dans l'obscurité la plus profonde, il se trouva bientôt entre l'ouverture des grottes et le cheick chambas, dont il coupait ainsi la retraite.

Ben-Haret, malgré les précautions prises dans leur marche par Deris et ses compagnons, et bien que les épais quartiers de roche qui formaient les couloirs, étouffassent le bruit, sentait venir le danger.

Il aviva sa torche et l'éleva au-dessus de sa tête pour mieux voir l'ensemble de la galerie. Au même instant, quatre coups de pistolet éclatèrent et firent briller une seconde comme autant d'étoiles les stalactites de la voûte. Deux cris de douleur se suivirent et la torche de Ben-Haret s'éteignit.

— Aux chevaux maintenant, aux chevaux, ordonna Deris. Pour être plus sûrs que ces chiens n'en réchappent pas, nous mènerons la grotte avant de partir.

Un quart d'heure plus tard, les cinq Chambas laissés en observation étaient surpris et égorgés par les Touaregs que Deris avait fait sortir par l'issue connue de lui seul. Leurs cadavres étaient jetés dans les grottes et les deux issues de ces grottes murées par d'énormes quartiers de roc.

Puis les Touaregs, faisant, pour ne point laisser de traces, suivre aux chevaux pris sur les Chambas

ROBESPIERRE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rappeler à nos fanfarons d'athéisme le sentiment de Robespierre sur l'ineptie philosophique, morale et sociale de leur « théologie ».

Dans son récent discours à la Chambre contre « la modification proposée à la formule du serment », M^r Freppel n'a pas omis de citer à ses collègues de la gauche une autorité aussi topique et aussi grave.

Le voici d'après le compte rendu officiel de la séance du 24 juin :

M^r FREPPEL. — ... M. Fabre a donné à la proposition son véritable sens : c'est l'athéisme d'Hébert et de Chaumette qui, à quatre-vingt-dix ans de distance, veut rentrer dans la législation française d'où Robespierre lui-même l'avait banni...

Vous voulez tout simplement retrancher le mot « Dieu » de la législation française. (Plusieurs membres à gauche: Ouil ouil!)

Voilà votre pensée.

Eh bien, dès lors, permettez-moi de vous citer les paroles de Robespierre (Ah! ah!) pour réfuter votre sentiment.

« L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continu à la justice; elle est donc sociale et républicaine. »

Il disait « républicaine » (Bruit à gauche) parce que le régime républicain devant être plus que tout autre, en droit sinon en fait, un régime de liberté... (Exclamations ironiques à droite), a besoin davantage de ce frein moral.

Je continue la citation :

« Ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qui imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme... »

M. BOURGEOIS. — J'applaudis Robespierre. Je n'aurais pas cru en avoir jamais l'occasion.

M^r FREPPEL. — « Aussi je ne sache pas qu'aucun législateur se soit jamais avisé de nationaliser l'athéisme. Vous vous gardez bien de briser le lien sacré qui unit les hommes à l'auteur de leur être. Il suffit même que cette opinion ait régné chez un peuple pour qu'il soit dangereux de la détruire. Car, les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer, c'est démoraliser le peuple... Celui qui, sans avoir remplacé la divinité, ne songe qu'à la bannir de l'esprit des hommes, me paraît un prodige de stupidité ou de perversité... Que méritait-on à la place? Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence. » On méprise trop le peuple pour prendre

la peine de le persuader; au lieu de l'éclairer, on ne veut que l'irriter, l'effaroucher ou le déprimer... Un scélérat, méprisable à ses propres yeux, horrible à ceux d'autrui, sent que la nature ne peut lui faire de plus beau présent que le néant... Si les principes que j'ai développés jusqu'ici sont des erreurs, je me trompe du moins avec tout ce que le monde révère. »

Un membre à gauche. — Voilà l'apologie de Robespierre faite par un évêque.

M^r FREPPEL. — Je n'aurais jamais cru que je serais obligé, en 1882, de répondre à mes adversaires par le sentiment de Robespierre. (Rires et mouvements divers.)

Eh bien, c'est à la Chambre de voir si, en effaçant le nom de Dieu de la dernière page de nos codes où on le trouve encore, elle entend ramener le pays au temps d'Hébert et de Chaumette. C'est à la Chambre de voir si, en faisant reculer la loi et la justice devant l'athéisme, elle veut donner le spectacle d'une pareille défaillance à l'Europe et au monde. Voilà toute la question. (Vifs applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

Sans commentaires, n'est-ce pas? Magister dit.

Nos petits athées de café ou d'arrière-boutique n'ont plus qu'à se moucher.

LA MISSION DU DOCTEUR CREVAUX

Il y a quelques jours, tous les journaux annonçaient, d'après un journal brésilien, que des avis de Tarija, parvenus au consul de la République argentine à Tupiza, donnaient comme certain le massacre du docteur Crevaux et de ses compagnons. La mission serait tombée sous les coups des Indiens Tobas, peuplade anthropophage, au moment où elle s'appretait à remonter le Pilcomayo, affluent du Paraguay.

La Paix dit à ce sujet :

« Il s'agissait de suivre le cours du Paraguay et de trouver à la source de ce fleuve un passage pour rejoindre l'Amazonie au moyen d'un de ses affluents. »

Le docteur Crevaux partit pour ce voyage à la fin de l'année dernière. Dans les premiers jours de janvier, il était à Humahuaca, sur la frontière de la République argentine. Au commencement du mois de mars, il atteignit la ville bolivienne de Tarija. En partant de cette ville, le docteur Crevaux se proposait d'explorer un grand cours d'eau, le Pilcomayo, affluent du Paraguay.

C'est dans cette dernière étape que l'intrépide explorateur a été massacré avec tous ses compagnons. »

Voici ce que dit à ce sujet l'Exploration :

« Cette expédition revenait de la province de l'Amazonie, où elle avait exploré le fleuve Tocantins, lorsqu'elle arriva à Rio-de-Janeiro, le 10 décembre 1881. Elle partit peu de jours après pour la République argentine. » L'expédition explorait en ce moment

les sources de Parana. On manque absolument de détails sur les tristes événements qui ont accompagné la mort de ces hardis explorateurs. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 juin.

Le marché témoigne d'une hésitation d'autant plus vive qu'il craint et redoute la liquidation de Londres qui se présente dans des conditions peu favorables en égard aux circonstances actuelles. Aussi nos fonds publics se ressentent-ils de ces mauvaises dispositions.

Le 3 0/0 est faible de 81 à 81.05, on se relève à 81.15. L'amortissable cote 82, 82.02 et 82.12. Le 5 0/0, 114.20, 114.15 et 114.30.

Les valeurs internationales sont très-délaissées. L'Egypte 6 0/0 à 271.25.

Les sociétés de crédit sont faibles.

La Banque de France est à 5,150 coupon détaché, le dividende vient d'être fixé à 165 fr. — Quelques affaires sur la Banque de Paris à 1,162.50.

Le Crédit Foncier n'a presque pas souffert de la faiblesse du marché, il est ferme à 1,485. Le dernier bilan montre que la société continue à développer ses opérations hypothécaires. La somme des prêts réalisés pendant le mois dernier s'élève à 38 millions, celle des bénéfices à 1,404,000 fr.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont sans variation à 565.

Bon courant d'achats sur le Comptoir Industriel de France et des Colonies; c'est un titre qui est des plus recommandables, offrant des garanties qui satisfont les capitalistes les plus difficiles.

Les ventes sur les actions du Crédit Général Français sont des plus significatives, on voit que cette valeur est des plus mal classées. Il y a quelques semaines cet établissement offrait des obligations de la Compagnie d'Alais au Rhône à 296 fr. et nous annonçons qu'avant peu on les verrait à des cours bien plus bas; en effet, aujourd'hui on les offre à 225 fr. La clientèle du Crédit Général Français doit être éditée sur le soin avec lequel cette société cherche à lui faire prendre des actions qui peu de temps après tombent en déconfiture.

La Société Française Financière est très-ferme, les demandés ne tarderont à mener les cours au-dessous de ceux cotés aujourd'hui, 360 et 380.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Audience du 14 juin.

L'an 1882, le 14 juin, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Saumur se sont réunis dans la salle des séances sur convocation de M. le Maire en date du 10 juin courant indiquant pour ordre du jour : 1^o Acceptation des devis pour le Collège de jeunes filles; 2^o Affaires diverses.

Sont présents: MM. Combier, Guédon, Delamarre, Bidault, Boret, Neveu, Poitevin, Gauron, Rivain, Goulard, Vinsonneau, Girandier, Feignoux, Terrien, Plessis, Coulon, Plouquin, de Cordose, Renou, Le Blaye, Besnard, Peton, Perreau.

M. le Maire préside. La séance est ouverte. M. Le Blaye est élu secrétaire.

M. Deschamps est absent pour cause de maladie.

pour affirmer la présence du capitaine au camp d'Ain-Madhl au moment où l'on plaçait l'incendie et le rapt qui formaient la base de l'accusation.

Philoctète, interrogé séparément, avait bien raconté l'histoire de la kasbah et du silo et invoqué le témoignage de Djemmaah.

Mais Djemmaah, tout en certifiant qu'elle avait aidé l'ordonnance et Assaverte à sortir du silo où ils étaient enfermés, avait dû reconnaître que Philoctète commandait la petite troupe qui emmenait Carmen.

Quant au capitaine, elle ne l'avait revu que pendant le combat. Djemmaah affirmait, il est vrai, que Montméral avait été blessé en cherchant à les arracher aux mains des pillards Chamabas. Mais Assaverte, entendu contradictoirement, jurait, au contraire, que le capitaine ne s'était battu que pour conserver le butin et garder la jeune fille qu'il avait enlevée et que voulait lui arracher ces Chamabas.

Le capitaine rapporteur était allé interroger Carmen à la ferme où son père l'avait établie. La jeune fille était encore sous l'empire d'une fièvre ardente et ses réponses incohérentes n'avaient apporté aucune lumière. Quant à José, il contredit énergiquement le témoignage du Maltais en ce qui concernait le rôle joué par le capitaine pendant le combat, mais ne cacha pas que lui-même au Boulet avait remarqué l'hostilité de Montméral

M. Poitou, présent à l'ouverture de la séance, s'est retiré pour affaires urgentes et imprévues.

Ces deux absences sont excusées. Le procès-verbal de la séance du 26 juin dernier est lu et adopté sans observations.

M. le Président fait connaître au Conseil que les membres délégués dans la dernière séance ont fait une visite à M. Neveu pour lui dire que le Conseil, désireux de connaître son concours, l'invitait à retirer la démission qu'il avait donnée, et qu'à la suite de cette entrevue, M. Neveu a retiré cette démission.

Le Conseil déclare être satisfait de ce résultat.

M. le Président fait connaître au Conseil que les plans et devis des architectes Le brun et Triboulet, adoptés par le Conseil, ont été examinés et acceptés par la Commission municipale, et qu'il y a lieu à délibération par le Conseil sur le vote de la somme nécessaire pour faire face aux charges de la commune dans la construction de l'installation du Collège de jeunes filles.

Préalablement M. le Président fait connaître au Conseil les conditions du traité arrêté, pour ce Collège, entre lui, le Maire de Saumur, spécialement autorisé par le Conseil municipal, et le Ministre de l'Instruction publique.

Ce traité établit : Que ce Collège comprendra un internat et un externat, pour l'enseignement secondaire, avec classe primaire préparatoire.

Que son ouverture aura lieu le 1^{er} septembre prochain;

Que l'installation actuelle et éventuelle sera aux soins et charge de l'Etat et de la commune également;

Que la rétribution universitaire sera de 80 fr. pour l'enseignement primaire et de 400 fr. pour l'enseignement secondaire;

Que la commune entretiendra 3 bourses d'internes à 600 fr. et 12 bourses d'externes à 100 fr.;

Que l'Etat entretiendra 9 bourses d'externes;

Que les traitements du personnel enseignant seront au total de 15,650 francs par an et les dépenses matérielles à 2,400

Total général d'externat 47,840

Que la commune sera gérante de l'établissement et fournira une subvention annuelle de 5,000 fr. avec engagement pour 10 années;

Que l'Etat fournira une subvention égale de 5,000 fr. par an;

Que les recettes de l'établissement composeront des subventions de la commune et de l'Etat. 40,000 et des rétributions scolaires évaluées à 7,840

Total égal aux dépenses ci-dessus 47,840

Qu'en cas de déficit, il sera à la charge de la commune;

Que la commune pourvoira aux constructions du Collège dans le délai de 3 ans au plus;

le lit même de la rivière, prirent la direction du Sud.

Deris, suivi d'un seul d'entre eux et emmenant avec lui Assaverte, prit avec les mêmes précautions le chemin de Géryville, et, dès qu'il y fut arrivé, contraignit le Maltais à faire devant le commandant du cercle les aveux et les dépositions mensongères à l'aide desquelles il obtint l'envoi d'une petite colonne à Rassouk et l'arrestation de Montméral et de Philoctète.

XXVIII

LE CONSEIL DE GUERRE.

L'instruction, basée sur les accusations du señor Antonio Ruscada, avait conclu à la poursuite contre le capitaine Montméral et le chasseur Philoctète.

Deux témoignages étaient venus corroborer ceux des accusateurs. Une déposition écrite envoyée par le commandant du boulet d'Alger appuyait sur les sentiments d'hostilité manifestés devant lui par Montméral contre Ruscada, ou pour mieux dire Deris, sentiments qui avaient d'autant plus surpris le commandant que lui-même pouvait répondre non-seulement de l'honorabilité de M. Deris qu'il connaissait de longue date, mais encore de la générosité dont celui-ci avait fait preuve vis-à-vis de la famille de l'accusé.

Par indulgence pour un camarade, le comman-

dant terminait en disant que « le capitaine Montméral devait avoir un grain », en d'autres termes qu'il était un peu fou.

Le second témoin avait comparu en personne. C'était un Arabe qui se donnait comme un membre de la tribu des Chamabas et déclarait que cherchant à acheter de la poudre pour l'expédition des Touaregs, il avait été entraîné par Montméral et Philoctète au Kaër.

On lui avait promis des munitions s'il voulait aider à l'enlèvement d'une jeune fille. Il avait eu le tort de consentir, et après avoir puisé à l'arsenal du Kaër, s'était enfui en enlevant Carmen avec l'aide de Philoctète.

Montméral et Assaverte étant restés en arrière, ne les avaient rejoints qu'au Rio-Salado, et l'Arabe ne doutait pas que le Français et le Maltais, qui paraissaient sous son entière domination, n'eussent mis ce temps à profit pour incendier l'Eden.

Ce témoignage appuyait de tous points celui d'Assaverte et devait paraître d'autant moins suspect que l'Arabe s'accusait lui-même d'une certaine complicité dans les faits incriminés.

Le témoin ajoutait qu'il se décidait à faire ces aveux parce qu'arrêté au Rio par les serviteurs de Deris, il craignait d'être chargé seul de la responsabilité de tous les crimes.

Montméral et Philoctète n'avaient pu établir aucun alibi. Boisville et Ben-Harot n'étaient pas là

contre son père.

En résumé, aux faits si patents, aux accusations si précises dont ils étaient l'objet, aux aveux de leurs prétendus complices, Montméral et Philoctète opposaient un récit trop plein de lacunes pour que l'instruction pût rendre une ordonnance non-lieu. Voilà pourquoi, dans une des salles de la redoute, Montméral attendait sa comparution devant le conseil de guerre fixé à deux heures l'après-midi.

SOMMAIRE de la Revue illustrée du 24 juin 1882 :

Chronique des Beaux-Arts: le Salon (E. Enault). — Nos grands voyageurs: le Docteur Crevaux (Gabriel Marcel). — Revue scientifique (Alfred de Vaulabelle). — Les Arts décoratifs (l'Ameublement (Certeber de Pommeroy). — Archéologie: Le camp antique de Pommeroy (E. Toulouze). — Le Musée Grévin (Louis Bonaparte). — Les Microbes (Ch. Marie). — Voyage autour de la France (Docteur A. Bertrand). — Le Divorce (Docteur A. Bertrand). — L'Académie de médecine (Baron R. Michel). — Nouvelles: une Légende roumaine (Jules Verne). — Ph. Bréhan). — Sans-Peur (Jules Verne). — Bulletin géographique. — Sport. — Sport. — Bulletin géographique. — Chronique financière. — NOTRE PRIME.

Que l'Etat contribuera pour moitié aux dépenses de l'établissement immobilier et que le mobilier de l'internat sera à la charge de la commune, ainsi que l'entretien de l'ameublement;

Qu'une somme de 9,000 fr., fournie par la commune et par l'Etat également, sera employée, lors de l'ouverture, à la création du matériel d'enseignement.

Quant au devis des architectes et à la fixation de la somme nécessaire pour y faire face, M. le Président expose la situation suivante qui n'avait pu être prévue lorsque le Conseil a voté un emprunt de 200,000 fr. par la délibération du 7 novembre 1881, par laquelle les plans et devis pour le Collège n'étaient pas connus.

Les devis pour les plans acceptés s'élevaient à 667.553 fr. 7
L'imprévu évalué à 10 0/0 66.755 37
Total 734.309 44

Les honoraires de l'architecte, à 5 0/0, sont de 36.715 45
Total pour les constructions 771.024 59

Les valeurs du terrain pour les bâtiments et servitudes, d'après le prix d'acquisition de la propriété totale, distraction faite de la valeur du terrain annexé au Jardin des Plantes, est de 40.000 »

Total des dépenses générales pour l'établissement du Collège, la somme de 811.029 57 dont moitié à la charge de la commune 405.512 28

En conséquence de ce qui précède, M. le Président, au nom de l'Administration et comme Maire, propose au Conseil de voter un emprunt de 400,000 fr. à la Caisse des Lycées, Collèges et Ecoles, lequel emprunt annulera et remplacera celui de 200,000 fr. voté par le Conseil dans la séance du 7 novembre 1881.

M. le Président ayant invité les membres du Conseil à présenter leurs observations sur les questions mises à l'ordre du jour pour l'établissement du Collège de jeunes filles, M. Terrien demande la parole.

M. Terrien fait remarquer que les accès de l'établissement projeté n'ont pas été prévus par les architectes, dont les plans et devis n'indiquent rien sur ce sujet essentiel.

Il dit que les dispositions d'accès à une construction sont des dispositions préliminaires à cette construction, que l'accès d'un bâtiment communal fait donc partie nécessaire de ce bâtiment; que, dans l'espèce dont il s'agit, il n'existe présentement aucun moyen d'accès praticable en rapport à l'établissement, et qu'il importe d'une manière absolue de fixer les lieux, emplacements et direction de l'accès, sa nature, ses moyens d'exécution, son devis.

Il ajoute, comme considération méritant une grave attention de la part des conseillers municipaux qui ont la responsabilité morale des finances de la commune, que l'accès à créer faisant partie intégrante de l'établissement du Collège, aux dépenses duquel l'Etat doit contribuer pour moitié, il importe aux intérêts de la commune de comprendre cette dépense dans les frais généraux dudit établissement.

Que, s'il en était autrement, après construction en commun de l'établissement et dépendances sans débouchés, la ville de Saumur se trouverait obligée de supporter seule les dépenses pour l'accès qui seront très-considérables en acquisitions, terrassements de travaux de toutes natures, lesquelles dépenses sont sans intérêt de viabilité urbaine autre que l'intérêt spécial de l'établissement scolaire, dont tous les frais doivent être aux charges égales de l'Etat et de la commune de Saumur.

Pour ces motifs, M. Terrien demande que l'approbation des plans et devis, et par conséquent le vote de la dépense qui est le double de celle précédemment votée, soient ajournés jusqu'à ce qu'il ait été produit un projet d'ensemble pour l'établissement et ses dépendances, desquelles les accès sont une partie essentielle.

M. Renou demande la parole et dit que la Commission n'a pas négligé de s'occuper du projet actuellement défendu par M. Terrien, et que ladite Commission a été d'avis que la question propre et exclusive de l'établissement à créer soit examinée comme projet complet, en dehors de la question d'accès réservée comme de droit, étant une simple question de voirie publique et communale.

M. le Président, résumant le sujet en délibération, dit que l'Etat n'a pas à s'occuper des rues conduisant au Collège et à y participer, lesquelles rues de voirie urbaine doivent rester aux soins et charges de la commune comme chemin public en dehors des servitudes scolaires desquelles seulement l'Etat prend charge pour moitié d'après le traité définitif arrêté entre le Maire et le Ministre de l'Instruction publique, en exécution de la délibération du Conseil municipal du 7 novembre dernier.

M. le Président ajoute que l'accès extérieur existe déjà parfaitement par la place des Récollets, à laquelle on peut, en l'état actuel, se rendre présentement, même en voiture, ainsi qu'il l'a expérimenté personnellement.

M. le Président termine en disant que les plans et devis des architectes étant examinés par le Conseil, il s'agit maintenant de délibérer sur l'acceptation des devis et sur le vote de la dépense qui en résulte nécessairement.

M. Besnard demande la parole. Il appuie la proposition de M. Terrien et demande la remise du vote de la somme très-considérable fixée par le devis des architectes, après examen et décision sur les moyens d'accès, attendu que, dans l'état actuel, il n'existe pas de voie suffisante et sérieuse.

M. Terrien, ayant repris la parole, persiste dans ses conclusions pour les motifs par lui exprimés qu'il développe à nouveau. Il ajoute que, dans son long exercice sur les constructions, il n'a jamais vu établir un bâtiment, sans que les parties essentielles, telles que son accès, fussent déterminées; enfin que, quelle que soit la valeur des architectes, les propriétaires intéressés ne doivent pas se dispenser d'examiner, et que déjà, sur les observations de la Commission, l'abord immédiat des bâtiments a été modifié et amélioré dans une certaine mesure.

M. le Président résume de nouveau les questions mises en délibération et propose au Conseil la division de la question et le vote sur l'acceptation des devis et sur les dépenses de l'établissement scolaire et ses dépendances spéciales et exclusives, la question d'accès étant réservée et non comprise dans ce vote, comme concernant la voirie ordinaire.

M. Plessis demande la parole et prie M. le Président de donner des explications sur le traité fait par lui avec M. le Ministre de l'Instruction publique pour l'établissement du Collège, objet de la délibération, notamment en ce qui concerne la cessation éventuelle du fonctionnement du Collège.

M. le Président répond que la clause dont parle M. Plessis stipule que si les bâtiments cessaient d'être affectés à l'Instruction publique, la commune de Saumur rembourserait à l'Etat la subvention payée par l'Etat pour les dépenses de première installation.

M. Plessis déclare être satisfait de cette explication. (A suivre.)

Le Conseil municipal de Saumur, dans sa séance de lundi soir, a voté un emprunt de 200,000 fr.

Cette somme doit être affectée aux travaux d'utilité publique reconnus les plus urgents. Une partie sera employée au théâtre: achèvement, décoration du foyer et autres travaux de réparation. La restauration intérieure de la salle aura lieu plus tard.

LE 14 JUILLET A SAUMUR.

On ne connaît pas encore, paraît-il, la décision de l'autorité militaire concernant l'heure de la revue des troupes de la garnison et les salves d'artillerie pour la fête du 14 juillet. Quoi qu'il en soit, la revue fera nécessairement partie du programme, et il est fort probable que, mieux partagés que l'an dernier, nous aurons trois salves de 21 coups de canon chacune, tirées le matin, à midi et le soir, puisque nous possédons aujourd'hui, et provisoirement, une batterie du 33^e d'artillerie.

Voici le programme arrêté par la municipalité pour la fête qui se tiendra cette année le vendredi 14 juillet:

Distribution de pain aux indigents.
Ascension d'un ballon mesurant 850 mètres cubes de gaz, et qui pourra prendre plusieurs voyageurs.

Mât de cocagne incliné sur la Loire.
Concert dans le Square, par la musique municipale, avec intermèdes de ballons grotesques.

Illumination de la principale traversée de la ville, comprenant le pont Napoléon, la place du Roi-René, la rue Nationale, le pont Cessart, la place de la Bilange, les rues d'Orléans et de Bordeaux — c'est-à-dire de la gare d'Orléans au Pont-Foucharde — en lanternes vénitienne, avec mâts ornés d'écussons aux initiales R. F. et de drapeaux.

Feu d'artifice, terminé par une grande décoration en lances de couleur, bouquet de 500 fusées et flammes de Bengale.

Après ce divertissement, deux foyers de lumière électrique, établis sur le Théâtre et au Château, éclaireront toute la ville.

Tramways de Saumur et de sa banlieue.

Les formalités administratives sont terminées et le décret interviendra dans le courant de juillet.

Quant à M. Monprofit, il est en mesure de commencer aussitôt le décret paru.

Tir aux Pigeons de Saumur.

Le concours international du Tir aux Pigeons de Saumur aura lieu lundi prochain 3 juillet (lendemain des Courses de Verrie), de midi à 3 heures.

Le prix de Saint-Hubert, qui sera tiré à 2 heures, sera chaudement disputé cette année, car, parmi les tireurs déjà inscrits, nous trouvons les noms de plusieurs skooters célèbres à Paris, à Londres et à Monaco.

On annonce le mariage du vicomte Edouard de Dreux-Brézé avec M^{lle} de Bernis, dont la sœur aînée a épousé le baron de Boutrey.

Le conseil d'Etat vient d'annuler les délibérations des Conseils généraux de la Vendée, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Basses-Pyrénées, du Gers et de la Dordogne, contenant l'expression d'un vœu sur l'abrogation de la loi de 1882, relative à l'enseignement obligatoire.

Parbleu!

Le phylloxera a fait son apparition dans les vignes de la Vendée.

CHOLET.

Le 135^e de ligne se rend au camp du Ruchard, pour les exercices de tir.

Il quitte Cholet en deux colonnes: la première, composée du 4^e bataillon et du dépôt, est parti aujourd'hui mercredi 28; la seconde, avec les 2^e et 3^e bataillons, avec l'état-major, partira demain. Le régiment rentrera à Cholet le 24 juillet.

POITIERS.

Samedi soir, dit le *Journal de la Vienne*, un orage violent s'est abattu sur Poitiers et ses environs.

Pendant cet orage, le tonnerre est tombé sur l'habitation du sieur Marchand, cultivateur à la Caborne, commune de Buxerolles.

Le fluide a pénétré par la cheminée en y causant des dégradations et il est sorti ensuite par la porte qui était entr'ouverte, entraînant des plâtres dont l'un a atteint le sieur Marchand à la tête.

La femme et les enfants de ce dernier, qui se disposaient à se mettre à table, n'ont pas eu de mal et n'ont ressenti qu'une commotion assez violente.

ORLÉANS.

Un violent orage s'est, à deux reprises, abattu sur Orléans dans la soirée de samedi.

La nuée, chargée de grêle, s'était formée dans la direction de Jouy-le-Pôthier, dans la Sologne, qui a été un peu éprouvée. Le vent l'a ramenée sur nous, et la grêle a déterminé de graves pertes à Saint-Jean-le-Blanc, et, sur la rive droite de la Loire, à Saint-Jean-de-Braye et Boigny surtout où, vers huit heures, et en l'espace de dix minutes, elle a causé un véritable désastre. Ça été comme une trombe, brisant, renversant et anéantissant tout, arbres fruitiers, vignes et récolte sur pied.

Nos pauvres vigneron, si souvent éprouvés déjà, sont dans la désolation. Les grêlons les plus petits avaient plus que la gros-

seur d'œufs de pigeon; ils ont tout haché. Les routes, après l'orage, étaient jonchées d'une telle quantité de feuillages qu'on eût dit — suivant une expression pittoresque qu'on nous rapporte — que la procession venait de passer.

Au château de La Motte-Saint-Euverlo, commune de Saint-Jean-de-Braye, tous les arbres sont brisés, la vigne émietlée: il ne reste pas une cloche, pas un carreau à la serre. Toutes les vitres du château ont été cassées.

Au château de la Salle, commune de Boigny, le dommage est aussi fort grave.

NANTES.

M. Catusso, le nouveau préfet de la Loire-Inférieure, est arrivé à Nantes; il a reçu hier les autorités civiles et militaires.

La Loterie de la *Société des Gens de Lettres* obtient un grand succès.

Les demandes de billets affluent de Paris et des départements dans des conditions si satisfaisantes, que tout fait prévoir une émission très-rapide.

Le total des recettes encaissées, pendant la première semaine, a permis à la Commission de Surveillance de déposer à la Banque de France, il y a quelques jours, la somme de quatre cent mille francs, représentant le montant des lots.

Faits divers.

Les longues vies en France. — Le maréchal d'Estrée et la marquise de Luxembourg ont dépassé cent ans; le diplomate de Vignancourt est mort à 103 ans, dans l'exercice de ses fonctions; un maître sellier atteignit en 1714 l'âge vérifié de cent quatorze ans; Jacques Poncy, doyen des chirurgiens de Paris, est mort à 103 ans, et opérât encore dans sa centième année; Fontenelle, sur l'âge duquel on a beaucoup discuté, paraît être décédé réellement à cent ans passés; Mabilon, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, atteignit cent six ans, et la marquise de Balestrin, célèbre dans son temps par son esprit et ses petits vers satiriques, mourut à cent dix-sept ans, ainsi que le médecin François de Beaumont, mort en 1805, à Châteaubriant, et le nommé Pierre Huet, ancien soldat, qui, en 1822, assista, dans un fauteuil d'honneur, à l'inauguration de la statue équestre de Louis XIV.

En 1842 vivait encore à Paris, à l'âge bien authentique de cent quatorze ans, M. Desquersonnières, ancien commissaire des armées, qui a pu vivre longtemps encore, car nous ignorons la date de sa mort.

En 1875 est décédé, à cent ans passés, le comte de Waldeck, militaire, diplomate, archéologue et artiste, dont nous nous souvenons d'avoir vu, à l'exposition des Champs-Élysées, un tableau qui figurait au catalogue sous le titre de: *Loisirs d'un centenaire*.

Nous ne saurions oublier le célèbre physicien Becquerel, de l'Académie des sciences, décédé le 20 janvier 1878, à cent ans et un jour.

Mais l'âge le plus avancé paraît avoir été atteint, en France, par un Jurassien appelé Jacob, qui fut présenté à l'Assemblée nationale le 28 octobre 1879. Il avait alors cent vingt ans.

CONSEILS ET RECETTES.

Avant de faire poser des papiers peints sur les murs d'une pièce quelconque de votre demeure, prenez un morceau des papiers à coller et brûlez-le à la flamme d'une allumette.

Si la combustion répand une odeur d'ail, l'origine de l'une des nuances est arsenicale et par conséquent dangereuse.

Que ne ferait-on pas lorsqu'on a une rage de dents? Si c'est votre cas, essayez donc de vous planter derrière l'oreille, du côté où vous souffrez, un petit cataplasme de racine de raifort râpée, enveloppée dans un bout de mousseline. Ça me soulageait dans le temps, quand j'avais des dents.

UN VIEUX MÉDECIN.

SALLE D'ARMES

Rue Beaupaire, 9.

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY.

Éditeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Faits de la semaine. — Salon de 1882, par Daniel Bernard. — Théâtres, par Damon. — Courrier du palais, par M^{re} Guérin. — Arsène Guilloi (suite), par P. Mérimée. — Le général de Cissey. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{re} Iza de Cérigny.

GRAVURES : Evénements d'Egypte : l'émeute à Alexandrie. — Arabi-Pacha. — Recrutement des troupes en Egypte. — Fortifications et port d'Alexandrie ; escadres alliées dans le port d'Alexandrie. — Salon de 1882 : Section de gravure : Café arabe, gravure de M. Th. Girardet, d'après le tableau de M. Eugène Girardet. Lodève, par M. Eugène Baudoin, dessin de l'auteur, d'après son tableau. — Souvenirs de Garibaldi (quatre gravures). — Le général de Cissey. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à M. M. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GADLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ANJOU

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	95	10 h. 31 matin.	—	5 h. 42	—
11 15 —	—	7 39 soir.	—	41 h. 43	—
1 17 soir.	—	4 55 —	—	—	—
4 55 —	—	—	—	—	—
7 50 —	—	11 48 —	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	—	9 h. 13 matin.	—	9 h. 50	—
8 35 —	—	5 17 soir.	—	6 20	—
1 15 soir.	—	3 50 —	—	4 20	—
6 45 —	—	10 47 —	—	11 20	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUIN 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	81 30	81 20	Nord	2060	2065	Obligations		
3 % amortissable	82 35	82 10	Orléans	1270	1280	Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	235
4 1/2 %	111 25	111	Ouest	790	795	Bons de liquid. Ville de Paris	520	520
5 %	114 30	114 35	Compagnie parisienne du Gaz	1275	1300	Obligations communales 1879	438	435
Obligations du Trésor	515	512	Canal de Suez	2310	2310	Obligat. foncières 1879 3 %	436	435 50
Obligations du Trésor nouvelles	504	504	C. gén. Transatlantique	500	500	Est	368	368
Bons de liq. départementaux	520	526				Midi	375	377
Banque de France	5465	5340				Nord	379 50	379 75
Comptoir d'escompte	1010	1025				Orléans	376 25	376 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1470	1485				Ouest	376	376 50
Crédit de France	250	260				Paris-Lyon-Méditerranée	379	376 50
Crédit mobilier	540	546				Paris-Bourbonnais	376 50	376
Est	742 56	748 75				Canal de Suez	550	555
Paris-Lyon-Méditerranée	1625	1635						
Midi	1240	1255						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(arrêt à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus (arrêt à Angers)
10 — 37 —	soir.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 de soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE
Nommée LABRARDAYE.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longue, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 83 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GARFATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
L'HOTEL VÉE

Situé à Saumur, place Maupassant. S'adresser, pour traiter, au notaire.

Études de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière, et de M^e RABOUIN, notaire à Genneteil.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

A la mairie de Villiers-au-Bouin, Le dimanche 9 juillet 1882,

UNE TRÈS-BELLE FERME
Nommée le GRAND-CIMETIÈRE,

Sise commune de Villiers-au-Bouin, près la ligne de chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir,

CONTENANT ENVIRON 29 HECTARES. Belles prairies. — Terrains propres à la culture de la vigne. Pays très-giboyeux.

S'adresser auxdits M^e PLAIS et RABOUIN. (356)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTMENT

MAISONS
A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

MAISON A LOUER
A VARRAINS.

Salon, salle à manger, cuisine au rez-de-chaussée, six pièces au premier étage ; Greniers, écurie, remise, hangars, basse-cour, cour et jardin de rapport. — Prix : 550 francs.

S'adresser au capitaine Dor, à Varrains. (357)

A VENDRE
UNE
FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

A VENDRE
A l'amiable, pour cause de décès,

MATÉRIEL
DE LOUEUR DE VOITURES

Comprenant : sept chevaux, un omnibus bourgeois, deux calèches, un phaéton, une américaine, un break, trois cabriolets, une carriole.

S'adresser à M^{me} veuve LOIR, place de la Mairie, à Chinon. (343)

A CÉDER
De suite

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
pour 6.000 francs,

Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

MAGASIN DE PARAPLUIES
Et Mercerie.

M^{me} V^e PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

A VENDRE
COUPES DE PRÉS

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

A VENDRE
D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN GARÇON pour jardins et culture de vignes.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un JEUNE DOMESTIQUE, maison L. BRUNET et PINET, Saumur.

On demande également UN APPRENTI.

S'adresser à MM. BRUNET et PINET.

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

SPA POUHON DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestible. — Très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné.
Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

A CÉDER
BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M^{me} PESCHEUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

MAISON A LOUER
PRÉSENTMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

VALS-VIVARAISES

Source n^o 1. — Maladies des organes digestifs.
Source n^o 2. — Goutte, rhumatisme, névralgie.
Source n^o 3. — Maladies des organes urinaires.
Source n^o 4. — Maladies de l'appareil circulatoire.
Source n^o 5. — Appareil urinaire, diabète.
Source n^o 6. — Maladies des organes respiratoires.
Source n^o 7. — Appareil urinaire, diabète.
Source n^o 8. — Maladies des organes digestifs.
Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonate de soude contenu dans chacune des sources.
Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

VICHY SOURCE LARDY, alcaline, riche en sels et ferrugineuse, employée avec succès contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et des reins.
Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n^o 4.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITTIARIAS, du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Établissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

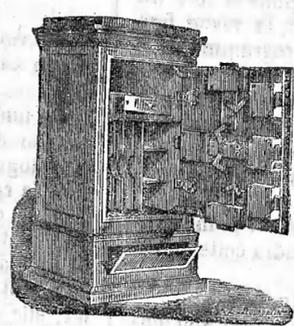
SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
Coffres-Forts Incombustibles
Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions Maritimes, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 22 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.